



Savourez l'exigence

146 Avenue des Etats-Unis - BP 152
31200 Toulouse
Tél. +33(0)561 104 130- Fax. +33(0)561 131 939
toulouse@groupe-profex.com
www.groupe-profex.com

Siège social : Profex Bordeaux
SAS au capital de 235000 €
RCS Bordeaux 732 034 814 00028 - Code APE 4631Z
TVA Intracommunautaire : FR 10 732 034 814

LES JARDINS DE NEULES

NEULES
46160 LARNAGOL

CODE CLIENT	DATE	FACTURE	BL N°
LABRO	23/10/24	055887	057422 F N

COLIS	DESIGNATION	PDS BRUT	TARE	PDS NET	PU BRUT	%	PU NET	MONTANT HT	PVC/TRACE
1*	2 CEPES FRANCE I	8.90	.70	7.50			21.00 K	157.50	

PAYÉ

2.0 F = CTIFL .00 I = INTERFEL 2.10 (* = les deux)

DESIGNATION FISCALE	BASE TVA	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL TTC	CONSIGNE
HT MARCHANDISE à (1) 5.50 % :	157.50	5.50	8.66		
HT MARCHANDISE à (2) 20.00 % :	.33	20.00	.07	166.56	.00
INTERFEL 20.00 157.50 x 2.10 =	.33				

NET A PAYER

166.56 EUROS

Ancien solde : .00Mt Règlement : 166.56 157.83 8.73
Nouveau solde : .00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Compte tenu de la nature de la marchandise, l'acheteur devra procéder aux vérifications dès la livraison.

Tout réclamation relative à la non-conformité et/ou aux vices de la marchandise, et/ou à la tare des colis, devra être présentée à notre société dans les 24 heures de la remise de la marchandise au point convenu. A défaut, les réclamations ne seront plus recevables.

Notre société s'exonère de toute responsabilité quant aux avaries, détériorations et/ou pertes de marchandises trouvant leur origine dans le transport. En conséquence, l'acheteur exercera son recours auprès du transporteur, dans les formes et délais prévus aux articles 105 et 106 du Code de Commerce.

Tout destruction de marchandise devra faire l'objet d'un accord préalable auprès de notre société, et, le cas échéant, le client devra fournir le certificat de destruction délivré par les autorités compétentes.

Pour le cas où une facture ne serait pas réglée à l'échéance prévue, l'intégralité des factures non encore échues serait immédiatement exigible sans l'envoi d'une mise en demeure préalable nonobstant des pénalités de retard qui seront réclamées par nos soins dont le montant correspondra à 3 fois le taux de l'intérêt légal appliqué à la somme due, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article L441-6 du Code de Commerce).

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de BORDEAUX sera seul compétent.

Traitements : Les agrumes qui ne seront pas facturés avec la mention « non traité » sont conservés au Diphényl, Orthophényphénol, Thabedazole ou autres produits similaires depuis l'origine. Les bananes sont traitées au Thabedazole ou Diphényl et les pommes de terre ont subi un traitement antigerminatif.

No Facture : 055887 23/10/2024
Net A Payer : 166.56 EUROS
No Client : LABRO

(3) BIO, certifié par FR-BIO-01
(4) CONVERSION, certifié par FR-BIO-01